ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 112001

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'atention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la violence faite aux femmes. Divers dispositifs ont été émis en place à travers l'Europe pour lutter contre ce fléau. En France, la loi du 4 avril 2006 a reconnu comme étant une circonstance aggravante le fait de commettre des violences au sein du couple. Pour autant, une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son (ex) compagnon dans l'Hexagone. Il manque par ailleurs de foyers d'accueil pour ces femmes (33 contre 400 en Allemagne ou 293 en Espagne). En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend ouvrir d'autres foyers pour prendre en charge ces femmes.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 112001
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : cohésion sociale et parité
Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12618